



Édition spéciale

de la Lettre du Maire

LUC THOMAS EN DIRECT AVEC VOUS

NOVEMBRE 2022



**INFLATION, PRIX DE L'ÉNERGIE...
...COMMENT FAISONS-NOUS FACE ?**

NOTRE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

**P. 2 À 4
LA LETTRE DU MAIRE**

INVITATION : CÉRÉMONIE DU 11 NOV.

**P. 5
ST-ROMAIN-EN-GAL :
TERRITOIRE À ÉNERGIE
POSITIVE**

**P. 6 À 8
TOUS NOS SUPPORTS
DE COMMUNICATION**



Madame, Monsieur, Chèr(e)s Romanères,

Depuis de nombreux mois, le pouvoir d'achat des ménages est frappé de plein fouet par l'inflation : hausse des prix du carburant, de l'énergie et bien d'autres produits de consommation courante.

Les collectivités ne sont pas épargnées, notamment pour le prix de l'énergie, car le bouclier tarifaire ne s'applique pas pour les communes.

Après avoir fortement augmenté en 2021, le prix du gaz et de l'électricité a littéralement explosé de plus de 120 % cette année. Il en est de même pour le prix des denrées alimentaires pour notre restauration scolaire qui a augmenté de plus de 20 %. Toutes ces hausses conjuguées font que le prix du repas servi aux enfants aurait dû être majoré de 1,50 €.

Le prix du repas des enfants n'augmentera pas !

Les Maires de toutes les communes de France ont été confrontés au même dilemme pour la rentrée scolaire 2022-2023 : soit augmenter le prix de la cantine scolaire, soit faire supporter cette hausse par le budget général de la commune. C'est ce dernier choix que nous avons fait.

Le prix du repas est maintenu à 3,60 € et nous veillons à la qualité de l'alimentation sans diminuer les quantités servies à nos enfants.

Comment faisons-nous face à la hausse du prix de l'énergie ?

Dès les premières tensions sur le prix du gaz et de l'électricité en 2021, le Conseil Municipal décidait d'engager la rénovation énergétique du groupe scolaire. Nous étions convaincus que des économies importantes pouvaient être réalisées. **L'avenir nous a donné raison avec l'emballement des événements internationaux qui ont entraînés une forte hausse du prix de l'énergie.**

Grâce à l'isolation des façades, à la rénovation de la toiture, à l'isolation des combles et au remplacement complet des sources par des luminaires LED, la consommation d'électricité du bâtiment devrait baisser de 30 %. De plus, la production des panneaux photovoltaïques en auto-consommation, assurera une prise en charge de 50 % de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement de l'école et du restaurant scolaire.

Dans le même temps, nous avons réduit au maximum nos consommations de gaz dont le prix est devenu incontrôlable.

Dans les prochains mois, nous remplacerons les installations fonctionnant au gaz du restaurant scolaire et de la Mairie par une énergie renouvelable géothermique et nous multiplierons les installations photovoltaïques en auto-consommation collective. Nous en reparlerons bientôt.

Les aides importantes de l'État, de la Région et du Département nous incitent au développement des énergies renouvelables. La rénovation énergétique du groupe scolaire est financée à hauteur de 60 % de l'investissement.

Enfin, nous venons d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de l'électricité auprès du Syndicat d'Énergie du Rhône (SYDER) et nous privilégions nos achats groupés avec Vienne Condrieu Agglomération. Nous favorisons aussi les circuits courts grâce à nos producteurs et commerçants locaux.

Si depuis le début de notre mandat, nous sommes attentifs à la bonne gestion de la commune, nous redoublons de vigilance pour le budget de fonctionnement dans cette période exceptionnelle.

C'est la clé pour tenir notre engagement de ne pas augmenter les impôts locaux tout au long de ce mandat. C'est aussi cela la lutte en faveur du pouvoir d'achat des Romanères.

Sobriété énergétique : la commune prend les devants !

Les événements climatiques de cet été nous incitent à accélérer le déploiement des énergies renouvelables. L'urgence nous commande de prendre des décisions immédiates et responsables à l'échelle de notre commune.

C'est pourquoi, j'ai décidé, en accord avec mon équipe, d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal un plan de sobriété énergétique qui se décline en plusieurs mesures :

- La température intérieure des bâtiments communaux sera régulée à 19° la journée et baissée à 16° entre 17h et 6h du matin.

- L'accueil de la Mairie est désormais fermé le vendredi soir à 18h. Nous avons constaté que peu de visiteurs se rendent en Mairie le samedi matin. Cette mesure nous permettra de mettre notre bâtiment public en veille énergétique du vendredi soir jusqu'au lundi matin. Ainsi, nous pourrons baisser la température à 12° pendant 36 heures.

- Conformément aux préconisations du SYDER (Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône), dès décembre prochain, l'éclairage public sera éteint entre minuit et 6h du matin, comme vont le faire de nombreuses communes. Un bilan énergétique sera réalisé pour décider de l'opportunité de poursuivre cette action tout au long de l'année.

- La mise en valeur lumineuse de la Mairie sera maintenue pour les fêtes et cérémonies commémoratives officielles (19 mars, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre) et pour les grandes actions nationales telles que « octobre rose » ou encore « la semaine bleue ». L'éclairage sera limité entre 19h et 23h, malgré la faible consommation des installations LED.

- Les illuminations à basse consommation mises en place depuis 2 ans pour les fêtes de fin d'année et de Noël seront maintenues entre le 8 décembre et la Cérémonie des vœux du 6 janvier 2023. En revanche, et compte-tenu que celles-ci sont branchées sur l'éclairage public, l'extinction se fera à partir de minuit.

Deux décrets sur la sobriété énergétique concernent les maires.

Alors que le gouvernement a dévoilé le 6 octobre dernier son plan de sobriété, deux décrets sont parus le même jour au journal officiel. Le premier porte sur « l'obligation de fermeture des ouvrants des bâtiments à usage tertiaire (bureaux et commerces), chauffés ou refroidis », le second « portant modification de certaines dispositions du Code de l'environnement relatives aux règles d'extinction des publicités et enseignes lumineuses ».

Le contrôle de ces obligations revenant aux maires, je prendrai prochainement un arrêté pour mettre en application ces dispositions règlementaires entre 1h et 5h pour l'éclairage des enseignes commerciales.

Ce plan de sobriété énergétique s'inscrit dans une démarche plus globale incluant des mesures à impact immédiat, mais également des actions à plus long terme pour modifier nos habitudes de consommation énergétiques et de développement des énergies renouvelables, pour répondre à notre niveau aux enjeux climatiques.

Soyez convaincus, Chèr(e)s Romanères que toutes ces mesures s'accompagneront sans recul de notre service public.

La modernisation nécessaire de nos procédures, de nos infrastructures informatiques et de nos nouveaux équipements de communication, trouve tout son sens dans les circonstances que nous vivons depuis plus de deux ans et nous permet de répondre aux enjeux de proximité.

Vous trouverez un descriptif de nos outils de communication : notre panneau lumineux et son application « Politéia », notre nouvelle page Facebook et sa messagerie privée « Messenger », etc.

Toutes ces applications vous permettent de nous contacter en temps réel. N'hésitez pas à les utiliser en dehors des horaires de la mairie et notre service public vous accueille tous les jours du lundi au vendredi.

L'ensemble des membres de mon équipe et moi-même sommes à votre écoute et à votre service.

Vous pouvez compter sur mon engagement,

Votre Maire,
Luc THOMAS



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu

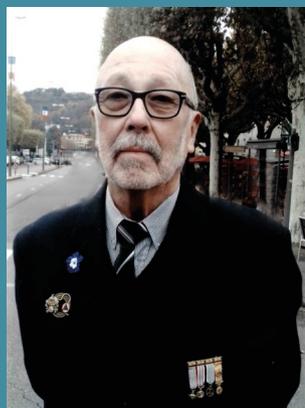
Vendredi 11 novembre à 10h30
Monument aux Morts
Square du Souvenir français

———— Parking de la Mairie ————

Accueil à partir de 9h30 à la salle des Fêtes avec une collation petit déjeuner.

Un **hommage sera rendu à Monsieur Gilbert HIPP**, secrétaire et Maître de cérémonie de la FNACA.

Message du Comité de la FNACA Hommage à Gilbert HIPP



«Comme plus d'un million de jeunes, tu as donné 28 mois de ta jeunesse à notre patrie, de longs mois en Kabylie pendant lesquels tu as cotoyé le danger. Libéré, tu t'es investi pour aider les personnes en difficulté, d'abord dans ton métier de pompier puis bien vite en adhérant à la FNACA. Dans notre association, tu n'as compté ni ta peine, ni ton temps. Au décès de Pierre VITTES, tu as pris la fonction de secrétaire de notre comité. Durant plus de 22 ans, tu as exercé cette responsabilité avec dévouement. Nous ne t'oublierons pas, merci Gigi.»

INAUGURATION DE LA CENTRALE SOLAIRE

LA PREMIÈRE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE A ÉTÉ INAUGURÉE

Le dérèglement climatique nous impose de développer les énergies renouvelables.

La première Centrale photovoltaïque du Département du Rhône a été inaugurée le 30 septembre, sur le site de l'ancien centre d'enfouissement technique de Melay. Élaborée en 2017, c'est sous l'impulsion de Pierre Langlais, Maire honoraire et de la société Nicollin qu'«EDF Renouvelables» a mis en oeuvre cette nouvelle centrale photovoltaïque.

Elle contribue à la démarche «Territoire à Énergie Positive» engagée par Vienne Condrieu Agglomération et par la Ville de Saint-Romain-en-Gal. Cette centrale solaire intègre les enjeux environnementaux identifiés en amont de la conception du projet. Elle a ainsi obtenu le label «Territoire à Biodiversité Positive» créé par le SCOT des Rives du Rhône.



De gauche à droite
Charles Zilliox Président du Parc du Pilat,
Thierry Kovacs Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Benoit Rochas Sous-préfet du Rhône-Sud,
Luc Thomas Maire de Saint-Romain-en-Gal
Élodie Gaillard Directrice développement EDF Renouvelable
Nicolas Couderc Directeur France EDF Renouvelable
Olivier Nicollin PDG du groupe Nicollin.



À l'initiative d'«EDF Renouvelables», les enfants du groupe scolaire ont pu découvrir cette nouvelle centrale photovoltaïque dès le vendredi après-midi.

UN NOUVEL EXÉCUTIF POUR LE PARC DU PILAT

Le 21 septembre 2022, Charles ZILLIOX, Maire de Bessey, Vice-président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, a été élu par le Conseil Syndical, Président du Parc Naturel Régional du Pilat.

Le 12 octobre 2022, le bureau a été recomposé. Sur proposition de Charles ZILLIOX et avec le soutien de Thierry KOVACS, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, délégué à l'environnement et à l'écologie positive en charge des Parcs Naturels Régionaux, Luc THOMAS a été élu 1^{er} Vice-président du Parc du Pilat chargé des finances, du climat, de l'énergie, et de la mobilité.



La modernisation de nos procédures et de nos équipements de communication nous permettent de répondre aux enjeux de proximité indispensables. Nous avons développé des supports pour tous, que nous vous proposons de découvrir ou redécouvrir.

Ces outils nous permettent de mettre en application l'ordonnance 2021-1310 et le décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

En effet depuis le 1^{er} juillet 2022, toutes les collectivités doivent assurer la publicité des actes réglementaires et décisions du Maire sous forme électronique sur leur site internet. La commune dont la population est inférieure à 3 500 habitants a fait le choix de différer cette décision au 1^{er} janvier 2023 afin d'adapter le site internet de la commune.

🌐 LE SITE INTERNET DE LA VILLE : WWW.SAINTRomainENGAL.FR

Vous retrouverez les articles concernant l'actualité de la ville, nos services communaux et ceux de Vienne Condrieu Agglomération ainsi que tous les liens utiles concernant vos démarches administratives.

1. ACCÈS DIRECTS AUX INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La dématérialisation souhaitée par le Gouvernement est en cours dans l'administration publique. Les principaux objectifs de cette évolution technologique est la centralisation de l'information, l'accès simplifié aux démarches administratives et la réduction de l'empreinte écologique et économique.

À partir du 1^{er} janvier 2023, tous les actes administratifs dont l'affichage est rendu obligatoire, seront disponibles en accès direct depuis la page d'accueil.

ATTENTION : l'affichage de ces informations disparaîtront des panneaux de la Mairie, notamment pour l'urbanisme afin de ne pas générer de vices de procédure.



2. LES DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

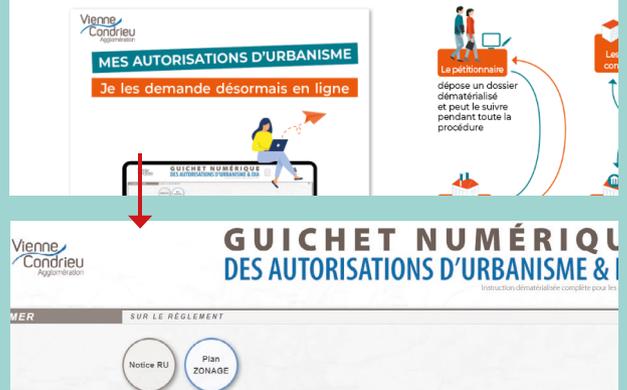
Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'urbanisme en ligne dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes doivent être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Dans notre rubrique «accès direct», vous serez redirigé vers la plateforme dématérialisée «Plat'AU» de Vienne Condrieu Agglomération.

Sur la page urbanisme, des schémas simplifiés vous expliqueront, quel type de dossier doit être déposé et quels documents sont à transmettre.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Effectuez vos demandes en ligne en cliquant ici !

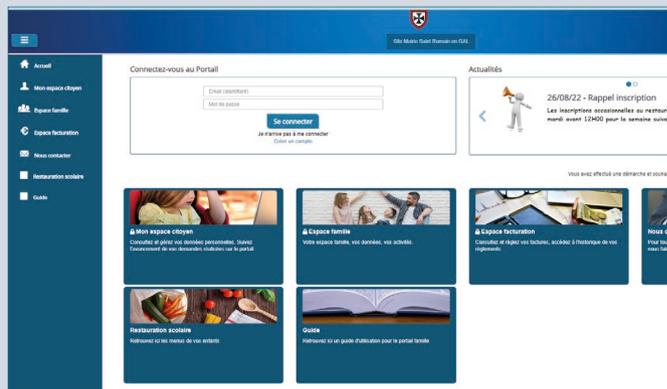


2. LE PORTAIL FAMILLE

En accès direct depuis la page d'accueil, vous trouverez aussi la passerelle pour accéder au portail famille.

Via ce portail, vous pourrez faire de nombreuses démarches sans vous déplacer en Mairie.

Après avoir créé votre compte personnel, vous pourrez inscrire vos enfants au restaurant scolaire mais aussi régler vos factures en passant par cette plateforme. L'interface de ce portail est optimisé pour tout type d'écran : ordinateur, tablette ou smartphone.



Consultez tous les comptes-rendus des conseils municipaux, en cliquant sur cette rubrique.

Retrouvez les actualités de la Bibliothèque Municipale, les horaires d'ouverture et catalogue des ouvrages.



NOTEZ-LE

Les anciens panneaux d'affichage seront supprimés. Très peu utilisés ces dernières années, ils ne permettaient plus une information municipale fiable car bien souvent, les papiers s'envolaient dans la nature.

Ils laisseront place à toutes nos nouvelles applications dédiées à la communication et à l'information.

Toutes les informations légales essentielles (PLU, enquête publiques...) feront l'objet d'une lettre d'information municipale spécifique qui sera distribuée dans les boites aux lettres.



L'ACCUEIL EN MAIRIE

Vos élus et le personnel communal restent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous renseigner sur vos démarches administratives.

La Mairie vous accueille les :

- Lundi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- Mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h

04 74 31 43 80

accueilmairie@saintromainengal.fr

POUR UNE INFO EN PERMANENCE : TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION POLITEIA

En lien avec le panneau lumineux, retrouvez toutes les informations municipales et associatives de votre commune. Comment l'installer ?

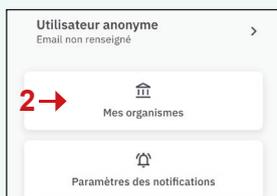
- 1 → Téléchargez l'application POLITEIA sur votre smartphone (via playstore ou apple store).
- 2 → Une fois installée, cliquez sur «mes organismes»
- 3 → Indiquer le code postal ou le nom «Saint-Romain-en-Gal».



Les signalements

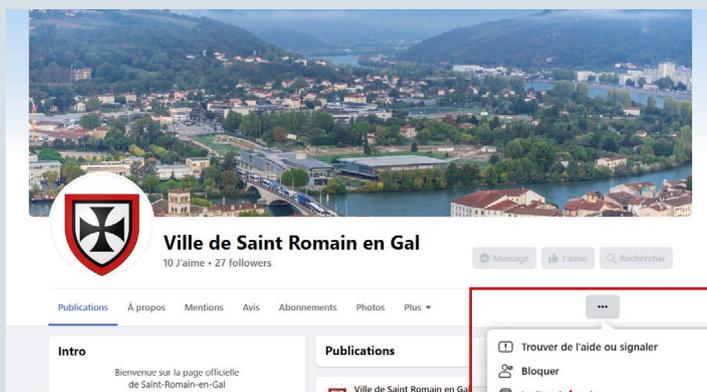
Cette application, vous permet aussi de nous signaler tout problème (voirie, éclairage, propreté, dépôt sauvage, etc.) en cliquant sur l'icône «drapeau»(1). Cliquez ensuite sur «ajouter un signalement»(2). Vous pouvez ajouter une photographie afin de mieux localiser le problème.

N'hésitez pas à photographier un véhicule qui déverserait un dépôt sauvage sur nos chemins. Pour chaque signalement, la commune reçoit une notification par mail. Un accusé de réception vous sera adressé. Enfin, vous serez informé du traitement de votre signalement.



ASTUCE Restez informé sans recevoir les notifications à chaque nouvelle publication ! Il suffit de cliquer sur votre profil, de sélectionner vos paramètres de notifications et de les désactiver. Ainsi, vous lirez les actualités quand vous le voudrez !

LA NOUVELLE PAGE FACEBOOK



Ouverte le 30 septembre dernier, la page Facebook communique sur l'actualité municipale et associative de la commune mais aussi de Vienne Condrieu Agglomération.

Abonnez-vous à notre page pour être informé à chaque nouvelle publication.

Trouvez-nous en tapant «Ville de Saint Romain en Gal».

Pour vous abonner à la page, cliquez sur les «...» et «suivre».



Service Communication
Mairie de Saint-Romain-en-Gal

1 place Denys Levard - 69560 SAINT-ROMAIN-EN-GAL